

Laure Bicens

Cheffe de projet développement de centrales solaires au sol

Emma Bonzon

Cheffe de projet développement de centrales solaires au sol



Projet de centrale agrivoltaïque au sol

Communes de Villeneuve de Marsan et
Saint Cricq Villeneuve

Présentation du projet





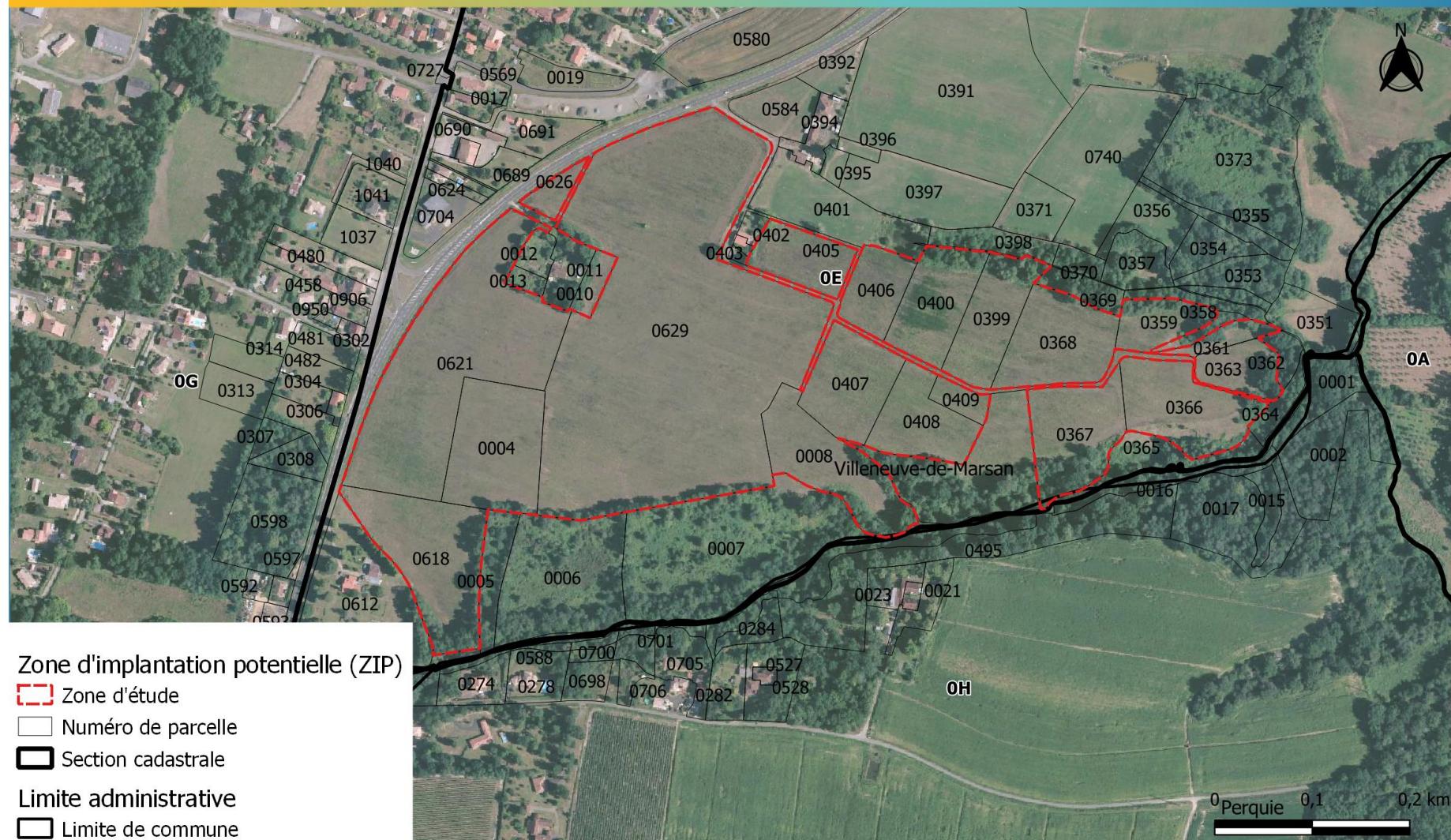
Localisation du projet

Surface à l'étude : 20 ha
→ Projet d'implantation réduit (recul par rapport aux bois, habitation,...)

Type de sol : agricole (jachères, prairies utilisées par la SAFER aujourd'hui)

Raccordement : PERQUIE (5 km)

1 propriétaire
1 exploitant





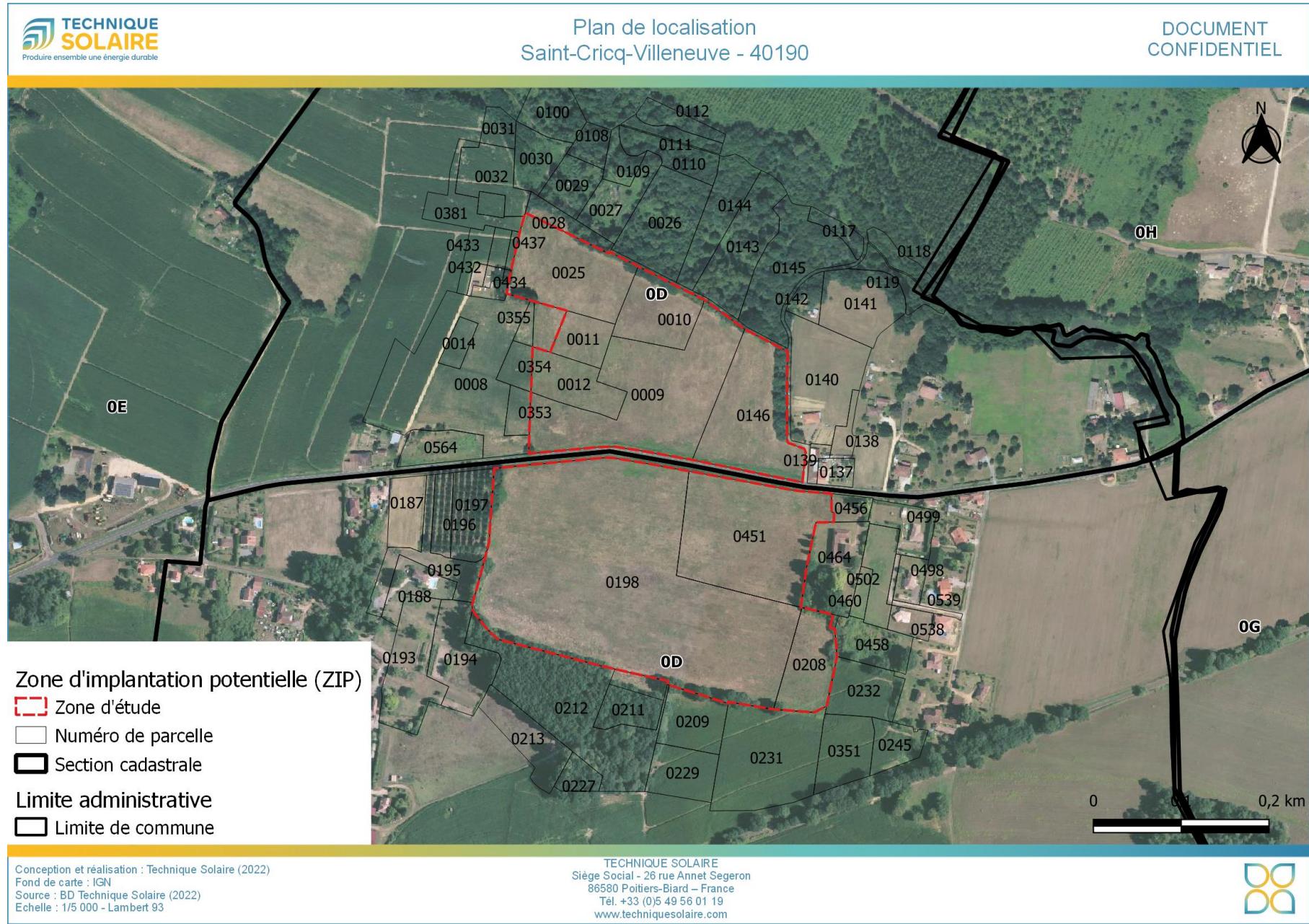
Localisation du projet

**Surface à l'étude : 15 ha
→ Projet d'implantation réduit (recul par rapport aux bois, habitation,...)**

Type de sol : agricole
(jachères, prairies utilisées
par la SAFER aujourd'hui)

Raccordement : PERQUIE (5 km)

Même propriétaire et
exploitant qu'à Villeneuve de
Marsan



Projet agricole



L'exploitation de Julien Peres

Projet agricole

Exploitation ovine actuelle

- En exploitation depuis 2019 – fin du statut jeune agriculteur
- Siège social à Labastide d'Armagnac
- SAU : 32 ha
 - 17 ha en propriété
 - 15 ha à disposition
- 150 brebis aujourd'hui
- Parcelles exploitées sur les communes limitrophes

Assolement actuel :

- 58 % de cultures arables dont 15 ha de prairie temporaires
- 40 % de prairies permanentes



TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Parcellaire agricole
exploitée par M.PERES

Etude Préalable Agricole
Villeneuve- St Cricq

Légende :

■ Siège d'exploitation
■ Emprise du projet

■ Limite communale
■ Parcellaire agricole


CHAMBRE D'AGRICULTURE LANDES

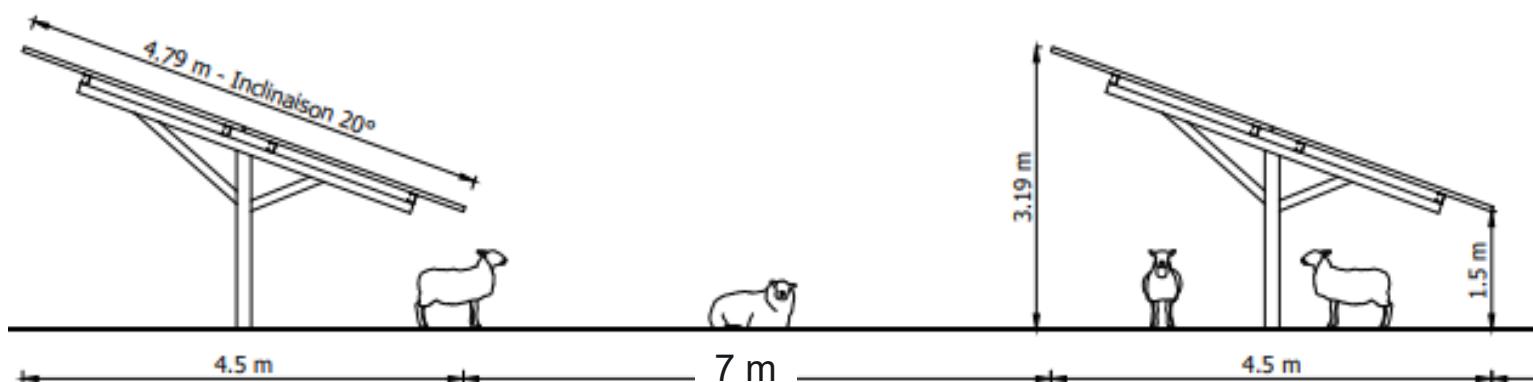


Particularités du parc agrivoltaïque



Adaptations du parc à l'activité agricole

- Augmentation de la distance entre les tables
- Installations de structures « mono-pieu »
- Augmentation de la hauteur du point bas à minimum 1,50 m
- Besoins agricoles liés au projet prise en charge par Technique Solaire :
 - Broyeuse ou faucheuse escamotable
 - Accès à l'eau (arrivée d'eau + abreuvoir)
 - Clôtures mobiles
 - Zone de contention



Respect du Décret
Agrivoltaïque, des
préconisations de la FNO et
Guide de l'IDELE sur
l'agrivoltaïsme



Respect du décret AgriPV



1. Services rendu à la parcelle	Mesures
Amélioration du potentiel et de l'impact agronomique	Effet d'ombrage, diminution de la température sous les panneaux
Adaptation au changement climatique	Diminution évapotranspiration
Protection contre les aléas	Protection contre les fortes pluies, canicule
Amélioration du bien-être animal	Apport d'ombre et augmentation du pâturage sur l'année
2. La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle	Taux de couverture max 40% et protocole agricole garantissant une activité
3. Production agricole significative	Protocole agricole et suivis agronomiques
4. Revenu durable provenant des pratiques agricoles	Zone non agricole < 10 %, étude technico-économique
5. Critère de réversibilité	Pas de fondations, pieux battus



Le projet de Julien Peres

Projet agricole

Projet agricole futur

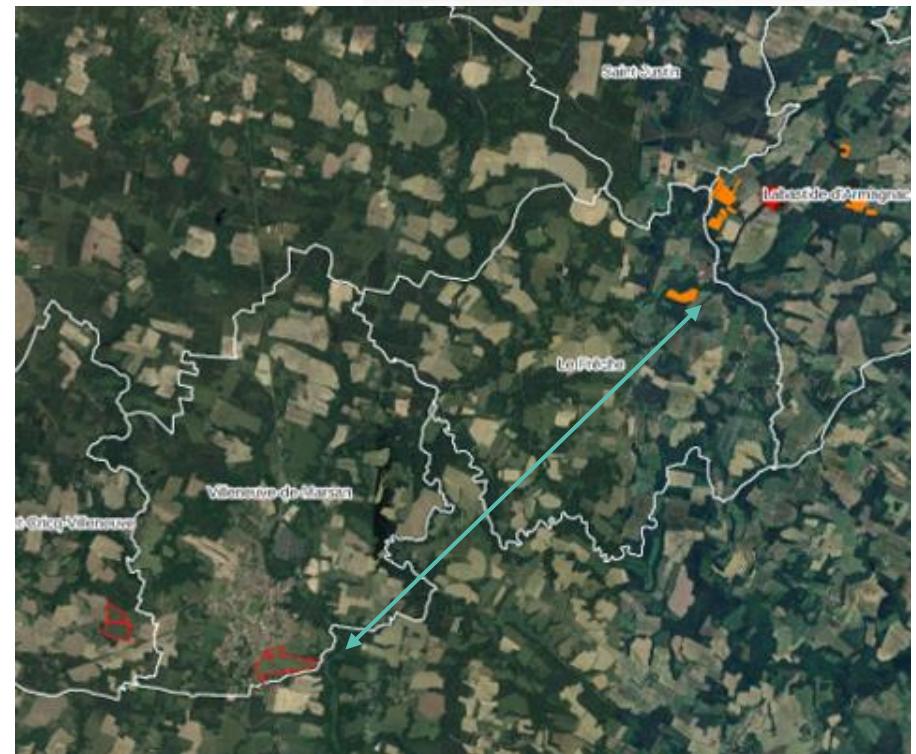
- Maintien d'une exploitation avec un JA
- Ajout de 34ha de pâture (14ha St Cricq, 20ha Villeneuve) : SAU : 66ha
- Augmentation du cheptel pour atteindre 200 puis 300 brebis
- Accroissement de l'autonomie fourragère et de la surface de paturage
- Optimisation du pâturage



Distance siège social – parcelle projet :

Entre 13 et 15 km

Objectif : Utiliser le parc comme zone de pâturage avec un fort taux de chargement



Enjeux environnementaux et paysagers



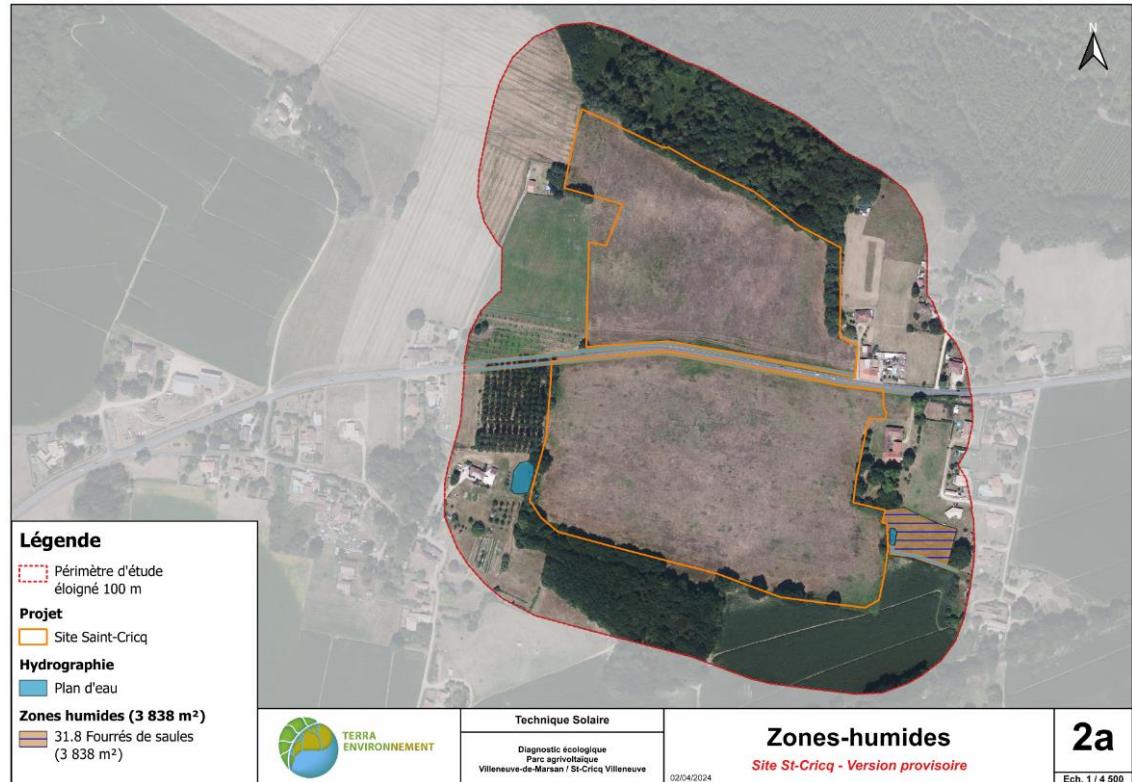
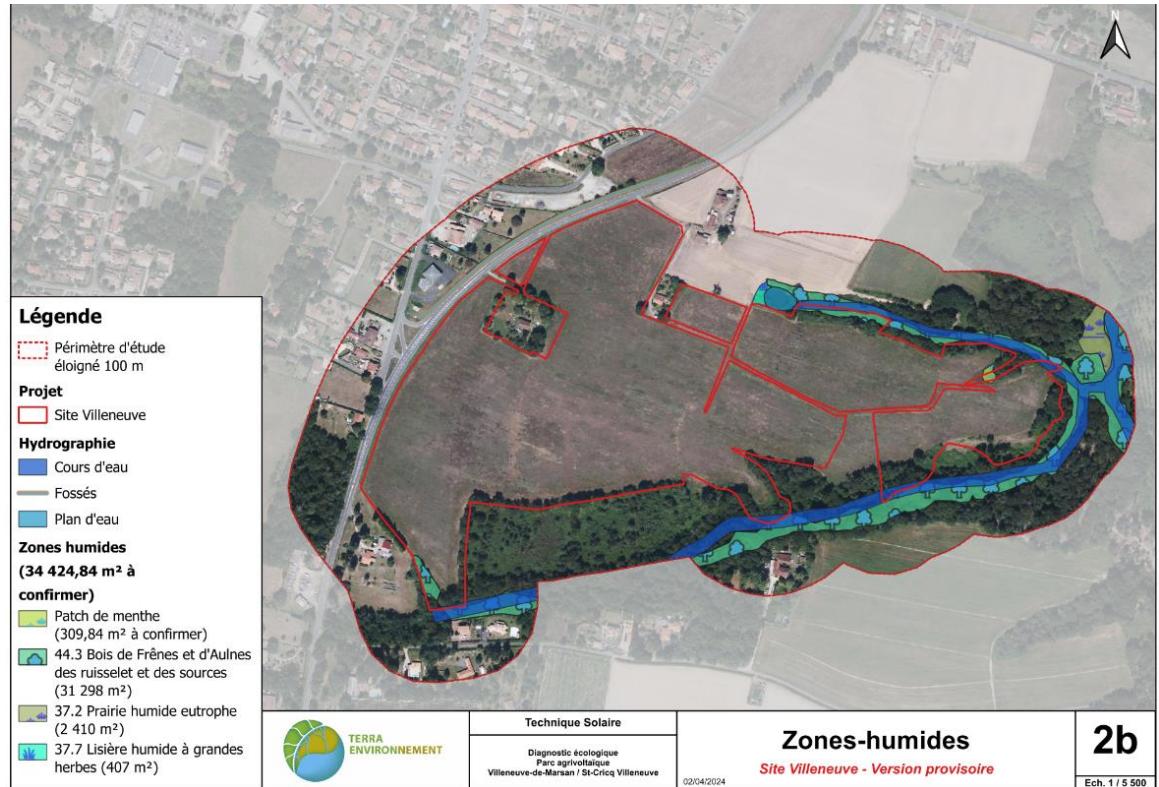


Naturel



Enjeux du site

Zones humides



Sensibilités :

- Quelques zones humides en bordure de ZIP

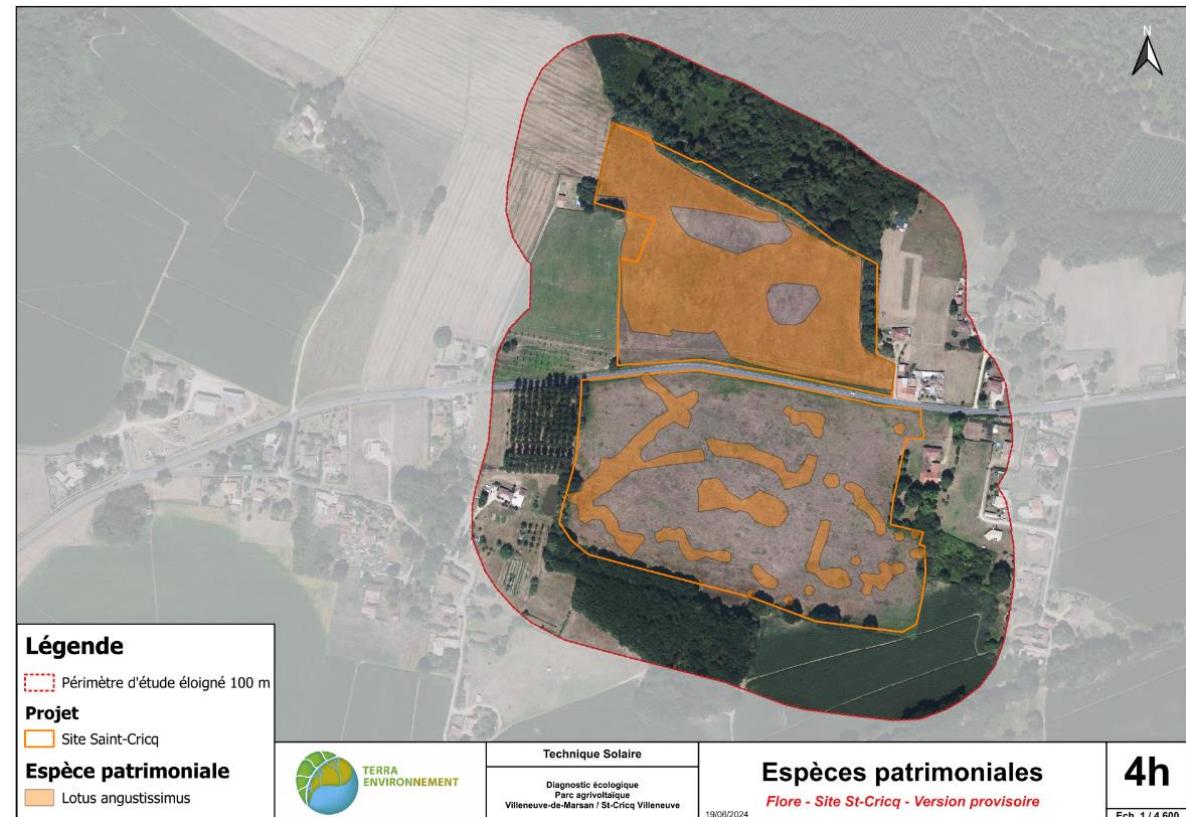
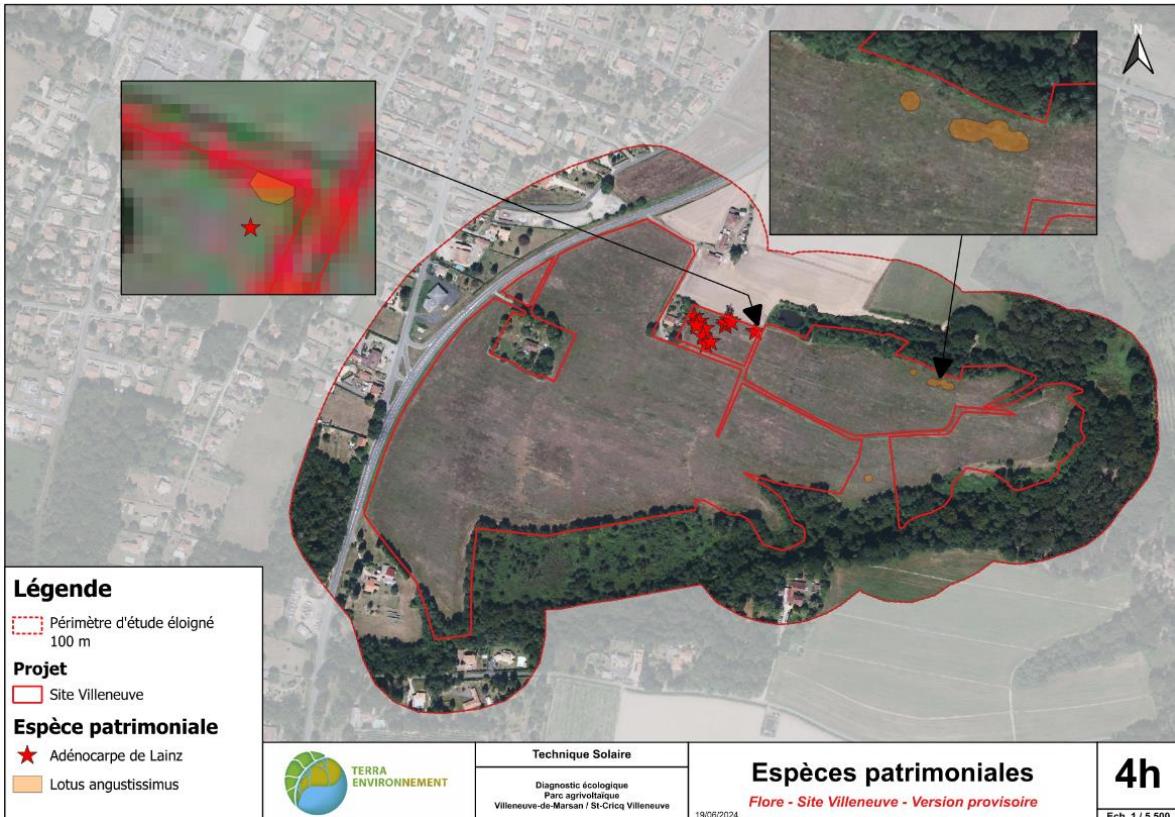
Préconisations :

- Eviter les zones humides



Enjeux du site

Flore



Sensibilités :

- Zones boisées
- Haies
- 2 espèces florales protégées (Lotier et Adénocarpe) trouvées sur site

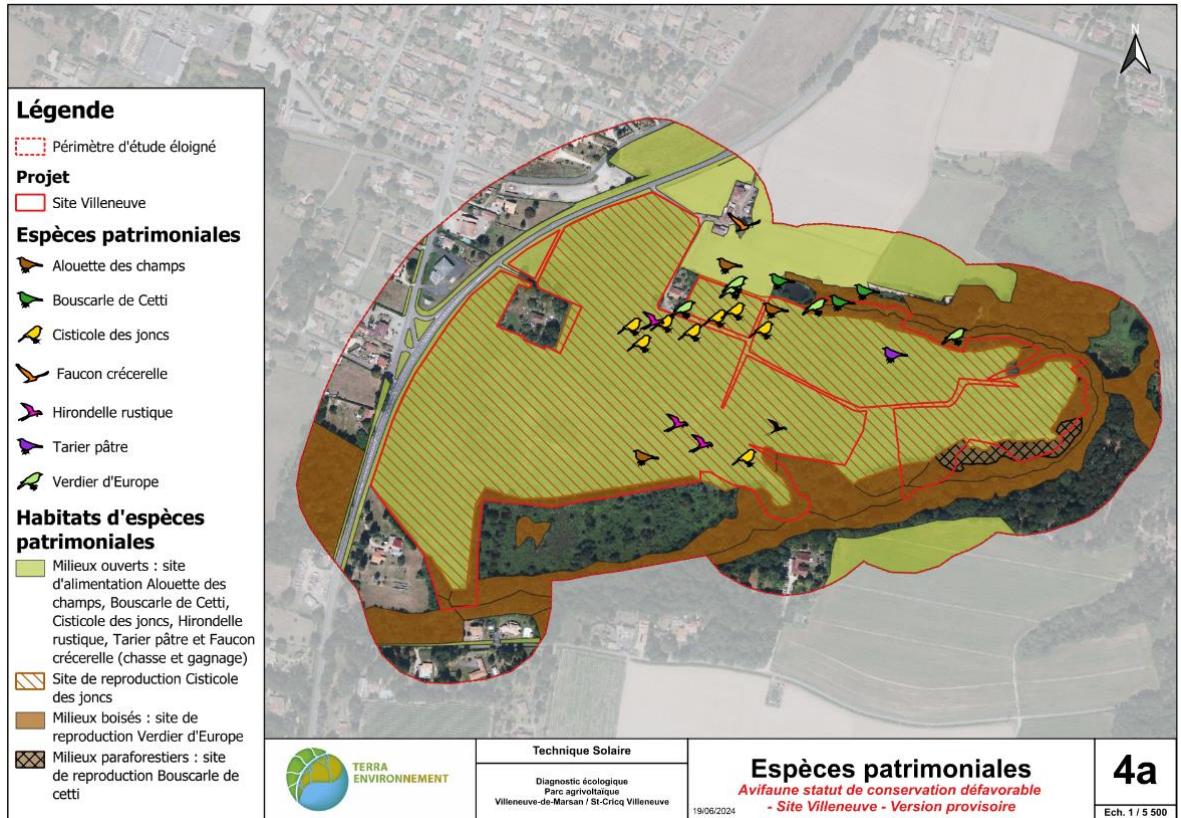
Préconisations :

- Évitement des zones à enjeux forts
- Réflexion par rapport à une compensation de la zone d'implantation du lotier impactée et DDEP



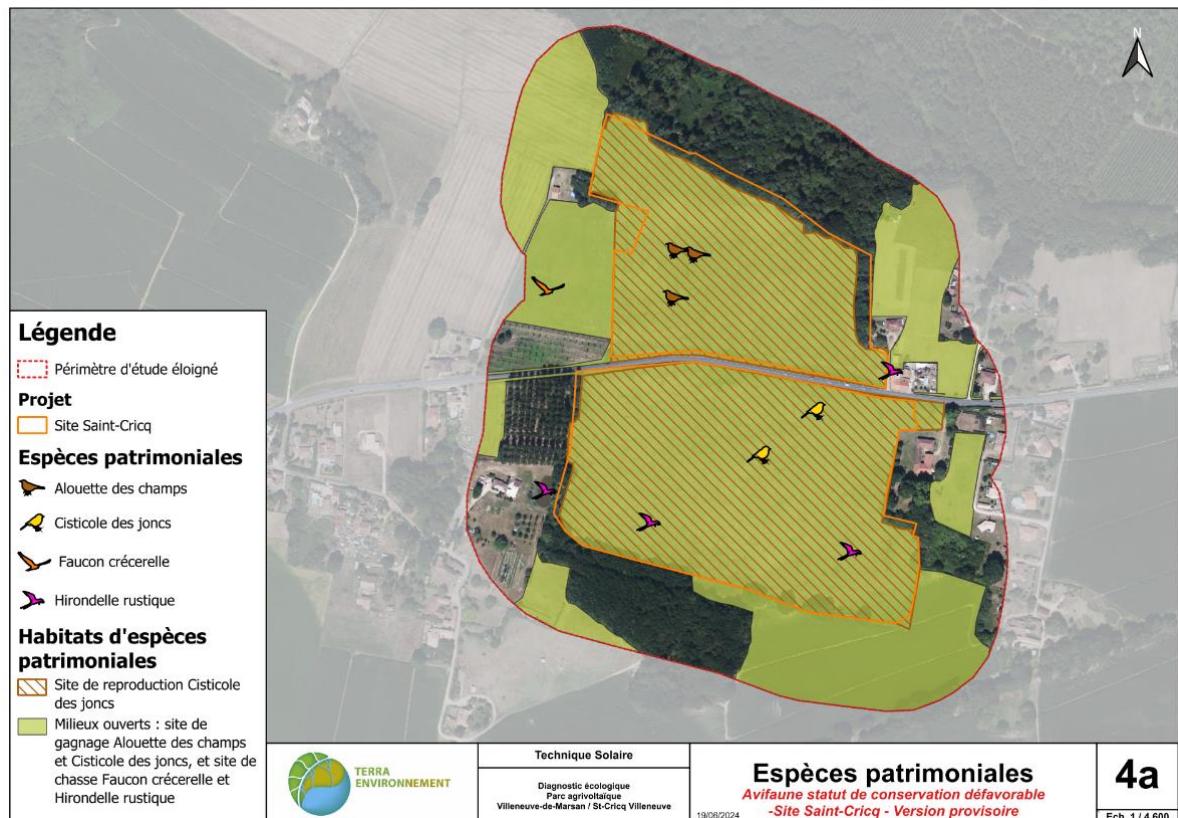
Enjeux du site

Avifaune



Sensibilités :

Un enjeu fort est attribué aux espèces suivantes : Bouscarle de Cetti, Cisticole des joncs, Elanion blanc et Verdier d'Europe



Préconisations :

- Fauchage tardif pour préserver les sites de nidification
- Phasage des travaux pour ne pas impacter les périodes de nidification
- Évitement des zones boisées (habitats)

Paysage

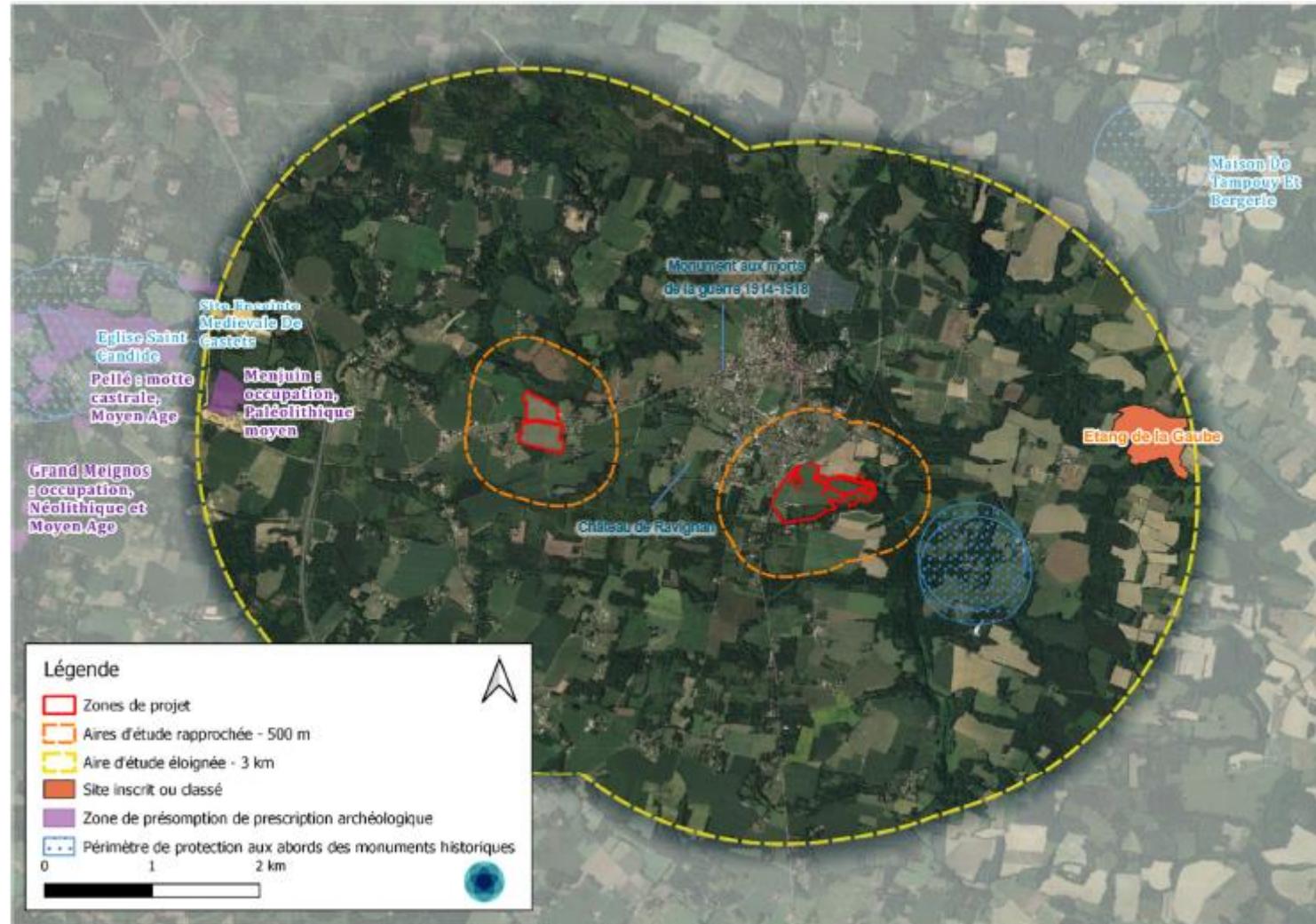


Enjeux du site

Patrimoine et paysage éloigné

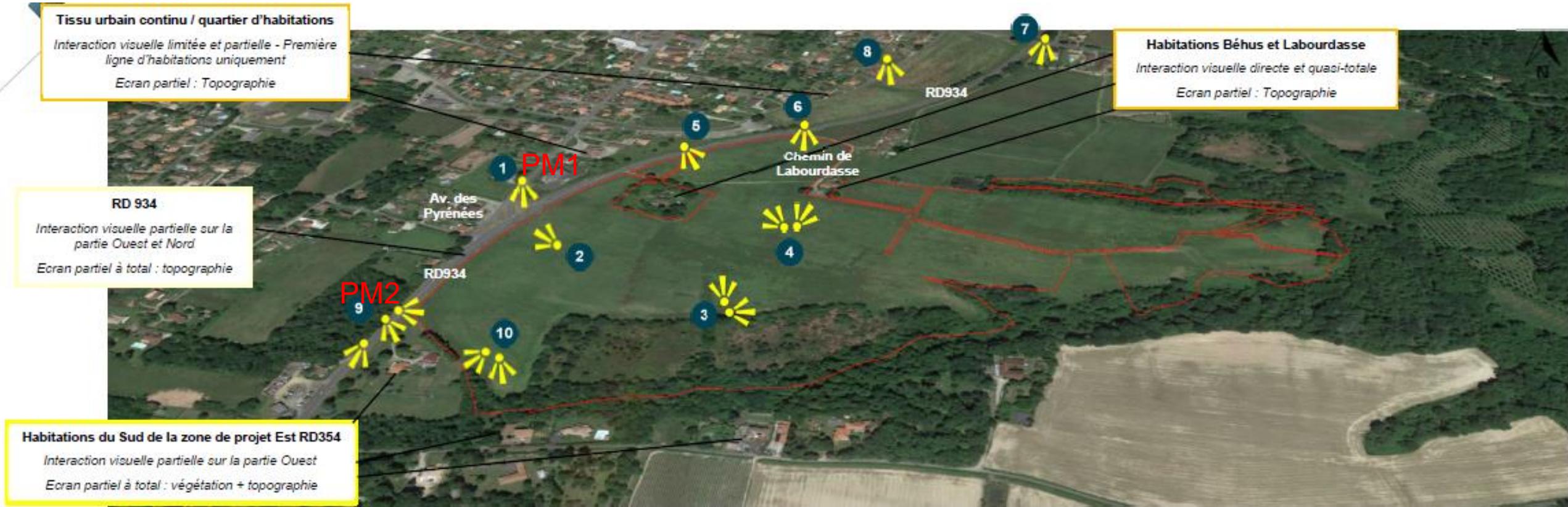
Sensibilités :

la sensibilité des zones de projet au regard du patrimoine et du paysage éloigné est jugée nulle.



Enjeux du site

Paysage rapproché

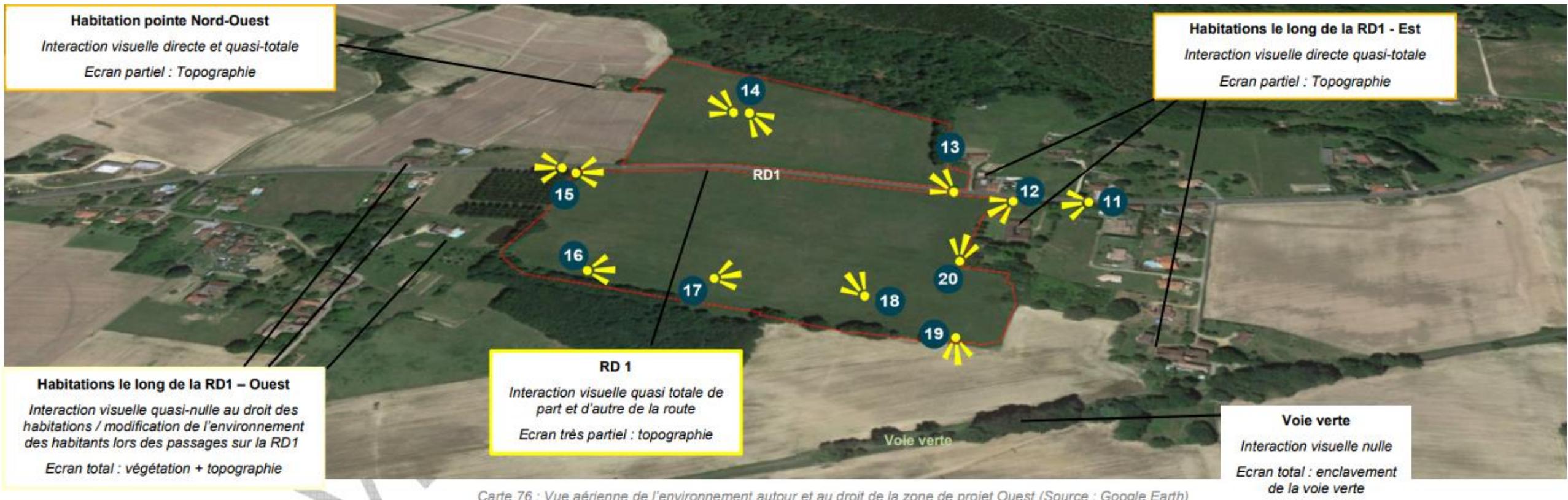


Préconisation pour l'insertion paysagère :

- Evitement des parcelles proches des habitations
- Zones de recul (éloignement autour des habitations – 100 m) selon la topographie en pente vers les zones boisées permet de minimiser l'impact paysager
- Insertion de haies

Enjeux du site

Paysage rapproché



Enjeux paysagers forts depuis certaines maisons à proximité du site et de la RD.

Photomontages en cours depuis certaines maisons

Préconisation pour l'insertion paysagère :

- Zones de recul (éloignement autour des habitations – 100 m)
- Insertion de haies

Implantation





Aménagements	
Surface clôturée	18,7 ha
Surface projetée au sol des panneaux	2,8 ha
Surface non agricole (pistes internes et externes, locaux, bâches)	19 027 m ²
Puissance	6,2 MWc

Paysage → Suppression des tables jusqu'à la ligne de crête

Demande SDIS → augmentation des pistes

50 m de recul → OLD

Ajout d'une batterie de stockage : 80 m² d'aménagements (2 batteries + 2 PTR)

Respect décret AgriPV :

- P < 10 MWc : 44 %
- Surface non agricole : 5,1 % (25 cm de part et d'autre du pieux)



	Piste externe (largeur 3m rayon - 11m)
	Piste légère (largeur 4m - rayon 11m)
	Piste lourde (largeur 5m rayon - 11m)
	PTR / PDL (2.5m x 9m)
	PTR (2.5m x 5m)
	Réserve incendie d'une capacité de 120m3 avec aire d'aspiration (8m x 4m)
	Portail d'entrée et d'accès (largeur 7m)
	Zone de Stockage





Photomontages

Intégration paysagère grâce à l'ajout de haies



Photomontage 1 : point de vue 1



Photomontage 2 : point de vue 9



Aménagements	
Surface clôturée	13,2 ha
Surface projetée au sol des panneaux	2,6 ha
Surface non agricole (pistes, locaux, bâches)	11 800 m ²
Puissance	5,8 MWc

Paysage → 100 m de recul par rapport aux habitations
(rencontre avec les voisins)

SDIS → ajout de pistes

OLD → 50 m de recul

Respect décret AgriPV :

- P < 10 MWc : 43 %
- Surface non agricole : 2,5 % (25 cm de part et d'autre du pieux)





Photomontages

Zone Sud : 100 m de recul
Ajout de haies





Mesures par rapport à la flore et l'avifaune

Proposition :

- En phase travaux : retirer les zones du lotier et les placer sur des andains pendant la phase construction
- Replacer le lotier sur les zones non aménagées → zones où le lotier était présent + zones en IR + zones libres

Zones occupées par le lotier sur toute la zone : 6,3 ha

Zones aménagées au niveau du lotier : 1,91 ha

Terrain non favorable au lotier, présence dû au amendement.

1,99 ha de surface disponible

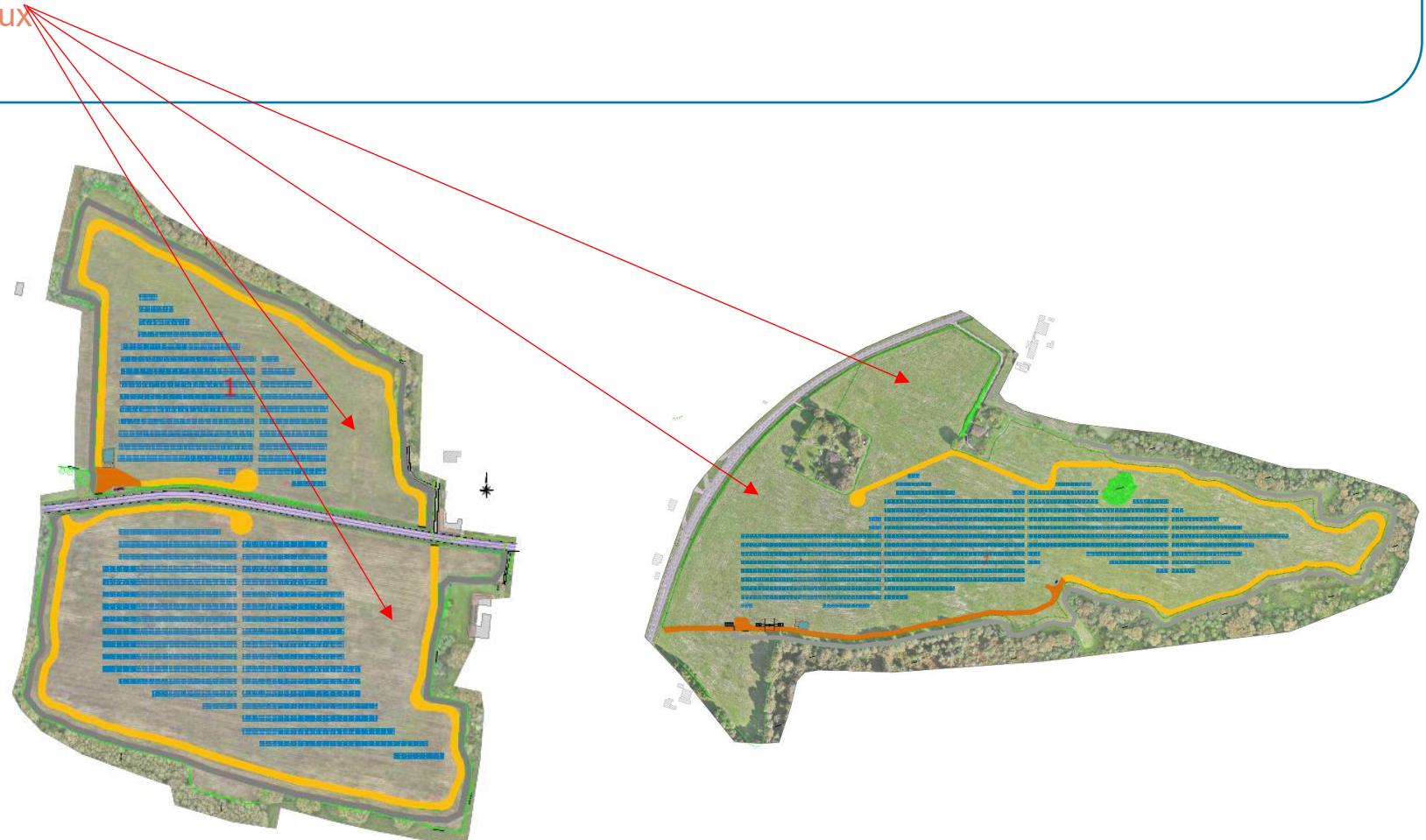
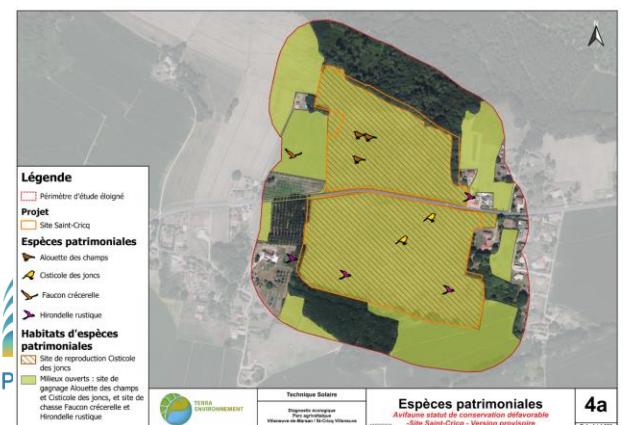
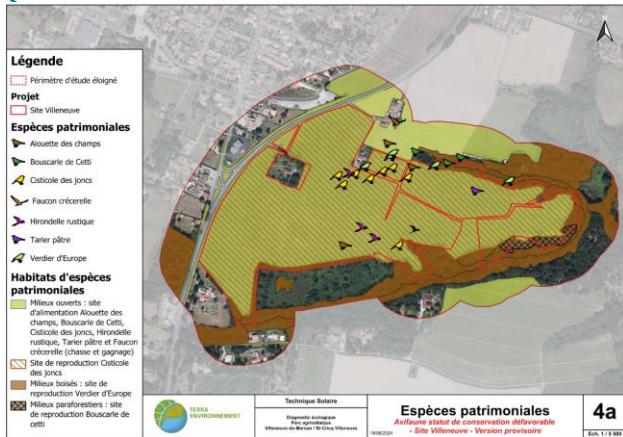


Mesures par rapport à la flore et l'avifaune

Proposition :

- En phase travaux : évitement des périodes de reproduction
- En phase exploitation :

- Mesures en cours de réalisation, l'objectif sera d'adapter l'activité agricole par rapport aux périodes de reproduction/nidification → pâturage autorisé pendant cette période, les périodes fauches et d'entretien hors période à risque. Proposition de fauche entre octobre et mars
- Mise en place de zones sans panneaux



Autres enjeux



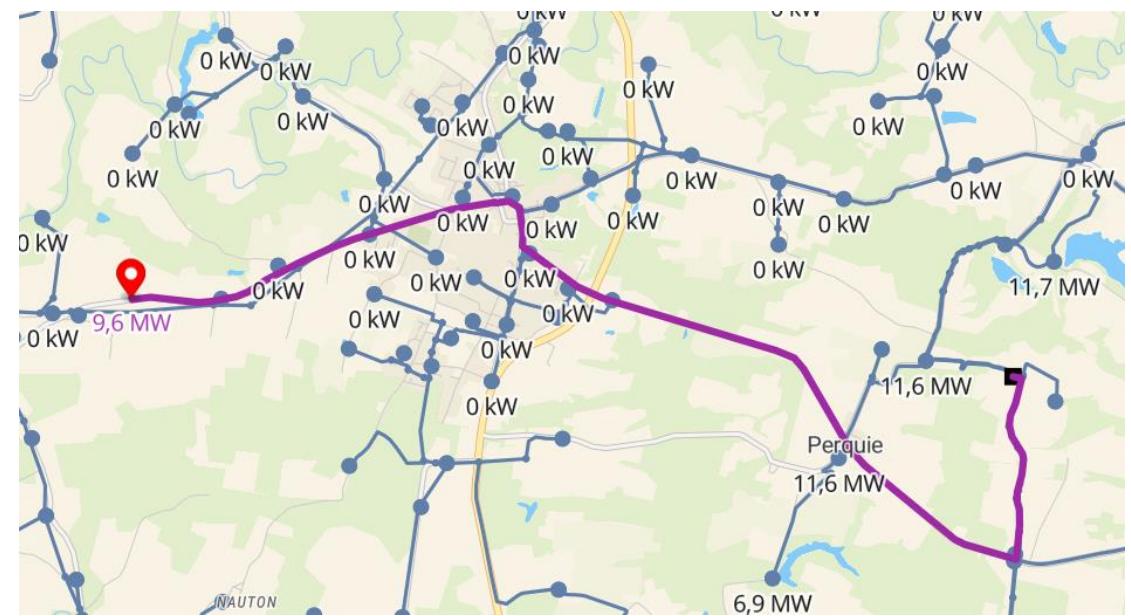
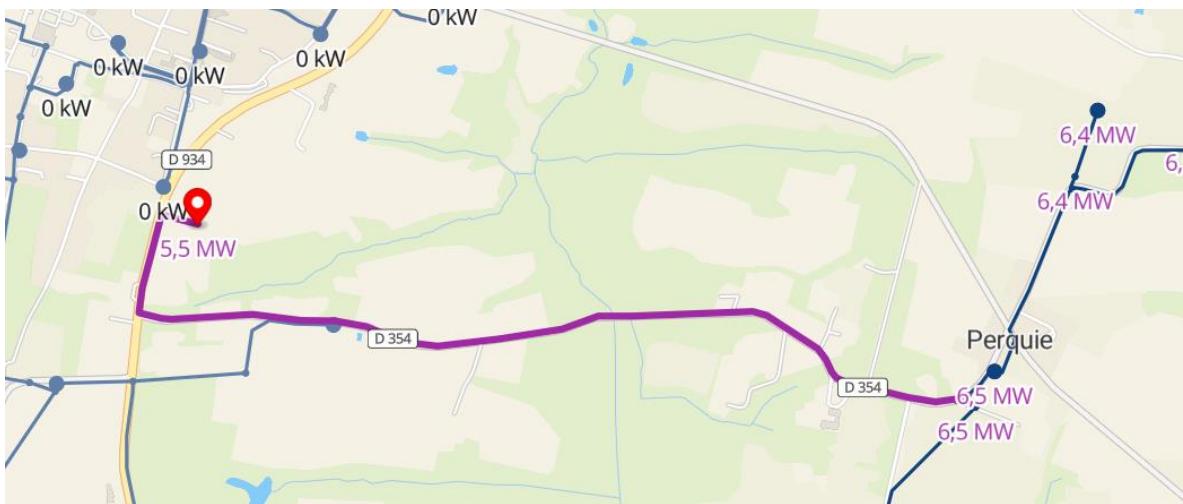
PLUi de Villeneuve en Armagnac Landais → arrêté le 15 juillet 2025

Zone Agricole : « Dans l'ensemble de la zone A, sous réserve de dessertes et réseaux suffisants et d'une compatibilité avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et sous réserve qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, sont autorisées les affectations des sols, les constructions et activités suivantes :

- [...]
- Les installations de production d'énergies renouvelables de type photovoltaïque sous réserve de respecter le cumul des conditions suivantes :
 - de s'inscrire dans une démarche d'agrivoltaïsme, l'installation agrivoltaïque devant satisfaire aux dispositions figurant dans l'article L.314-36 du Code de l'Energie ;
 - de permettre un retour à l'état initial du site, à l'issue de la durée de vie du projet, via le démantèlement de l'ensemble des installations et réalisé conformément à la réglementation applicable au moment de celui-ci ;
 - d'être en cohérence avec la charte de la Chambre d'Agriculture
 - de démontrer la bonne intégration des installations et constructions avec le contexte environnemental (notamment écologique) et paysager dans lequel celles-ci s'inscrivent ;
 - d'être isolée du public via l'installation d'une clôture périphérique, de type grillagé et dotée de portail(s) sécurisé(s), et permettant le passage de la petite faune, ainsi que l'intégration paysagère du site ;
 - de présenter les aménagements nécessaires à la défense du site en cas d'incendie, ainsi que ses abords immédiats (ex : citerne, hydrant...), ainsi que des accès permettant leur maintenance et l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie.
 - de se situer en dehors des zones agricoles irriguées.

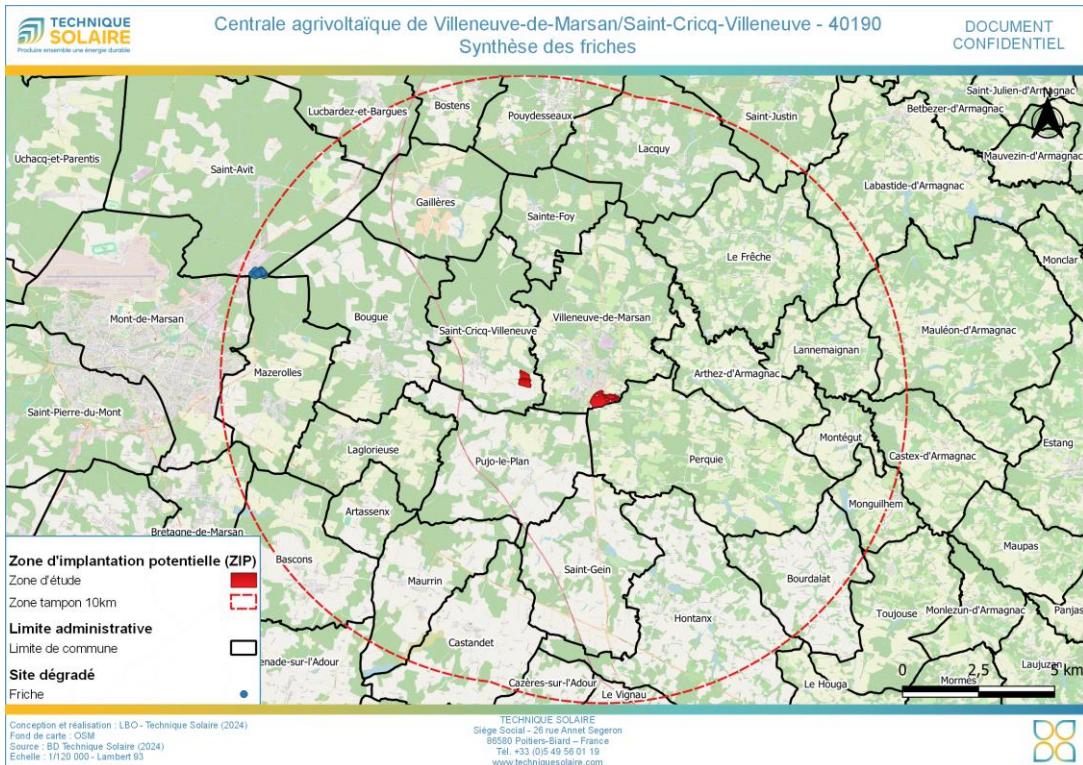


Raccordement Perquie





Choix du site

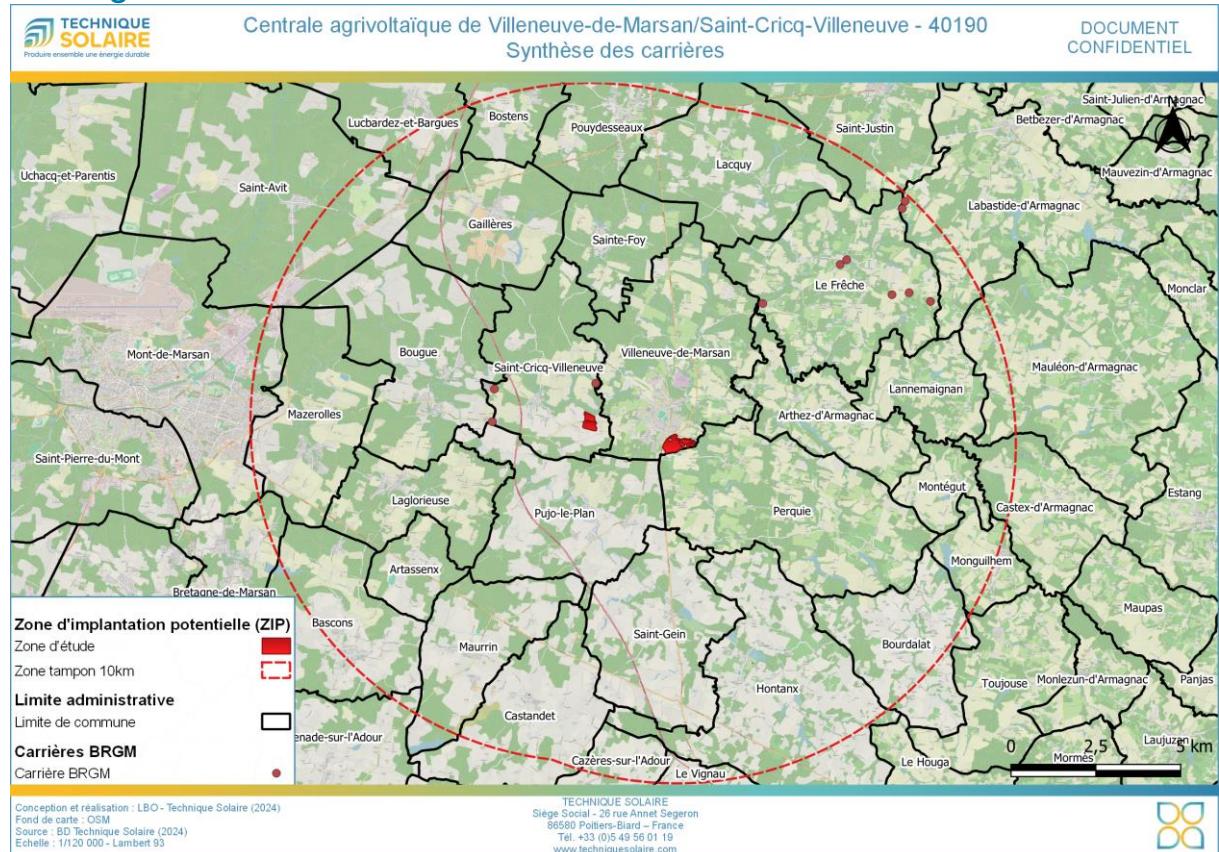


Les parcelles du projet étaient propices à un projet agriPV au vu des enjeux faibles (zones humides, natura 2000,...) et des parcelles en prairies.

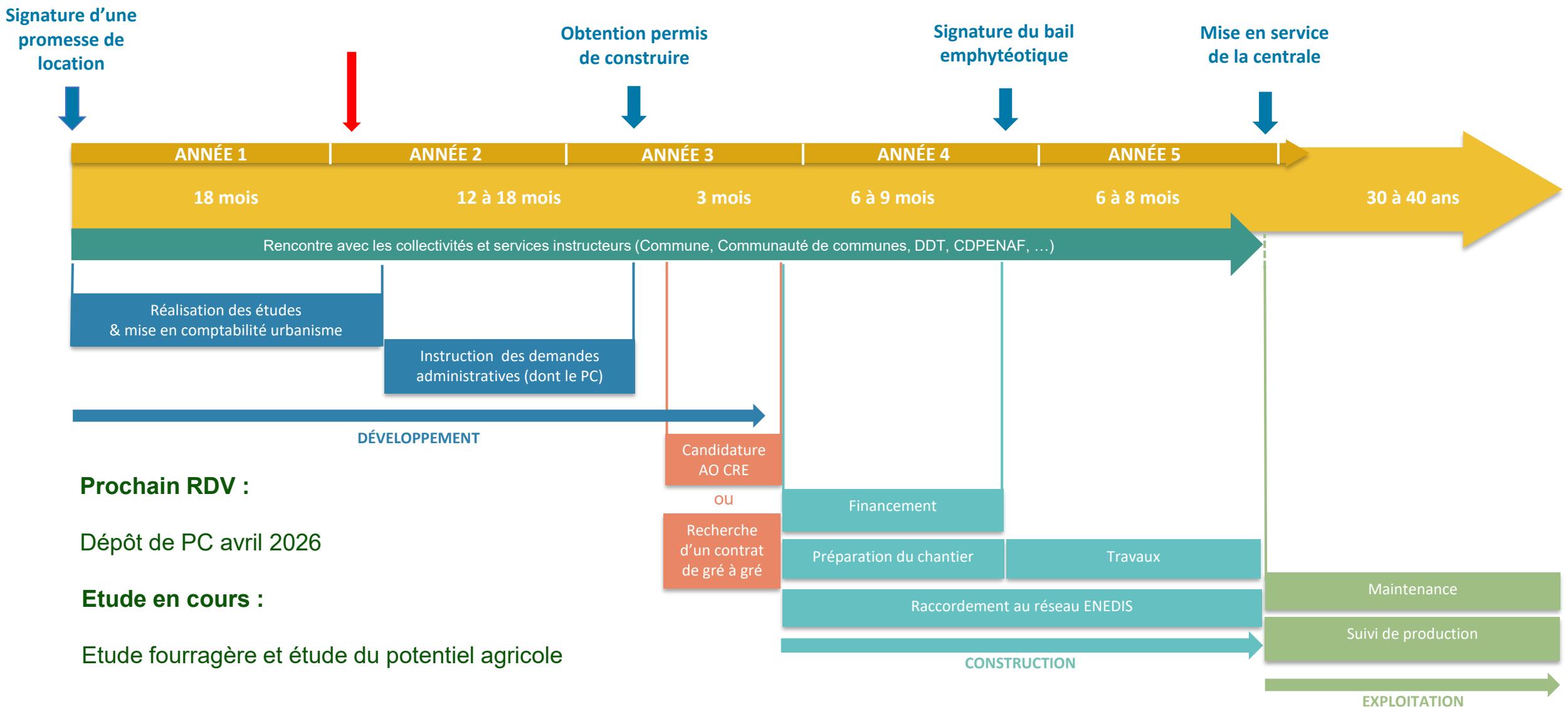
Lors de la recherche de terrains sur un territoire plusieurs axes de recherche sont disponibles :

- Terrains à proximité du poste source – Perquie
- Et/ou terrains dégradés (carrière, déchetterie,...)
- Et/ou terrains agricoles propice à des projets agriPV au sens de la loi

Les carrières les plus propices ont été contactés cependant les retours étaient négatifs.



Planning Prévisionnel





Contact

Collaborons ensemble

laure.bicens@techniquesolaire.com

06 60 86 86 28

www.techniquesolaire.com



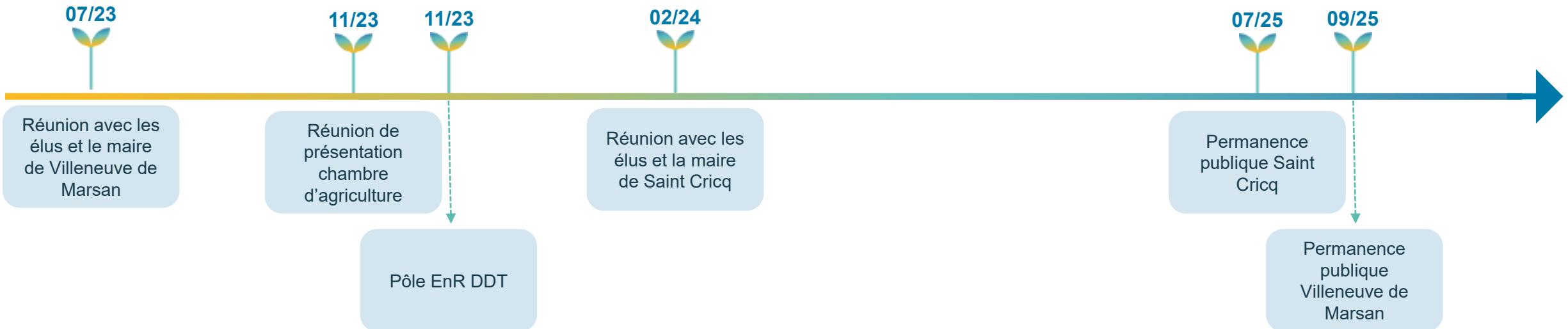
TECHNIQUE SOLAIRE

MERCI !

Annexes



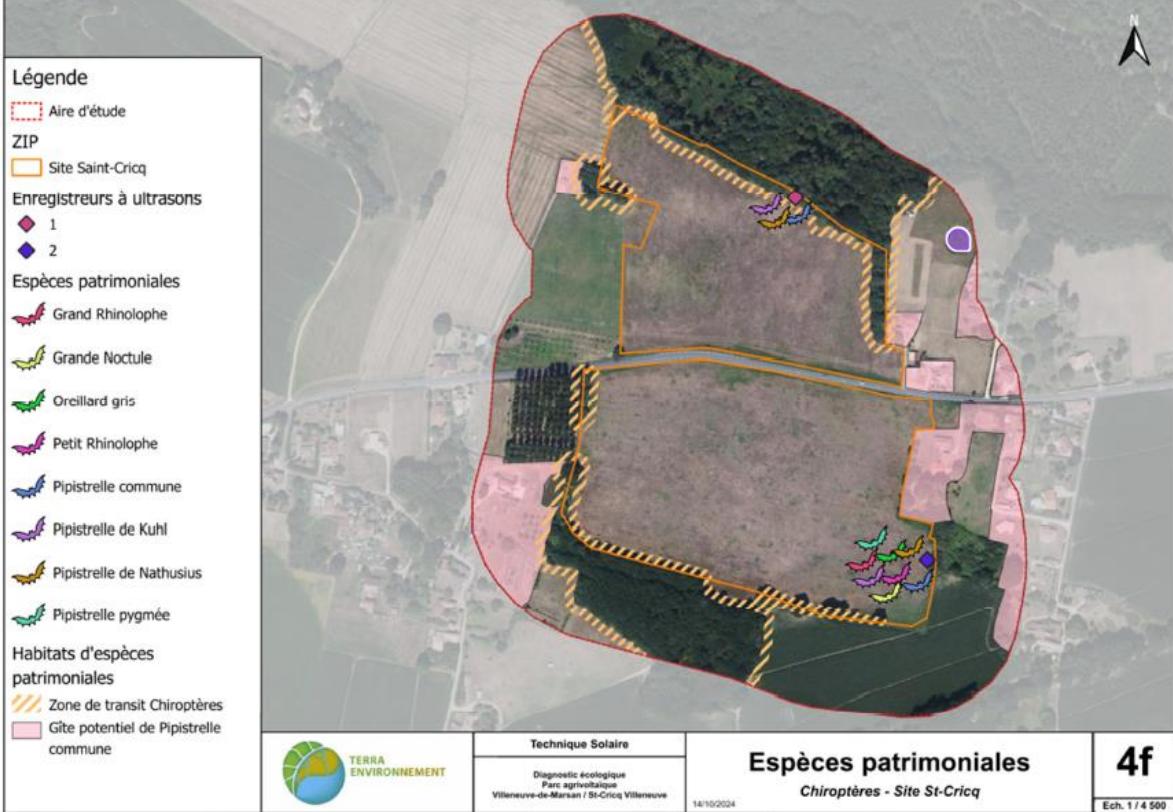
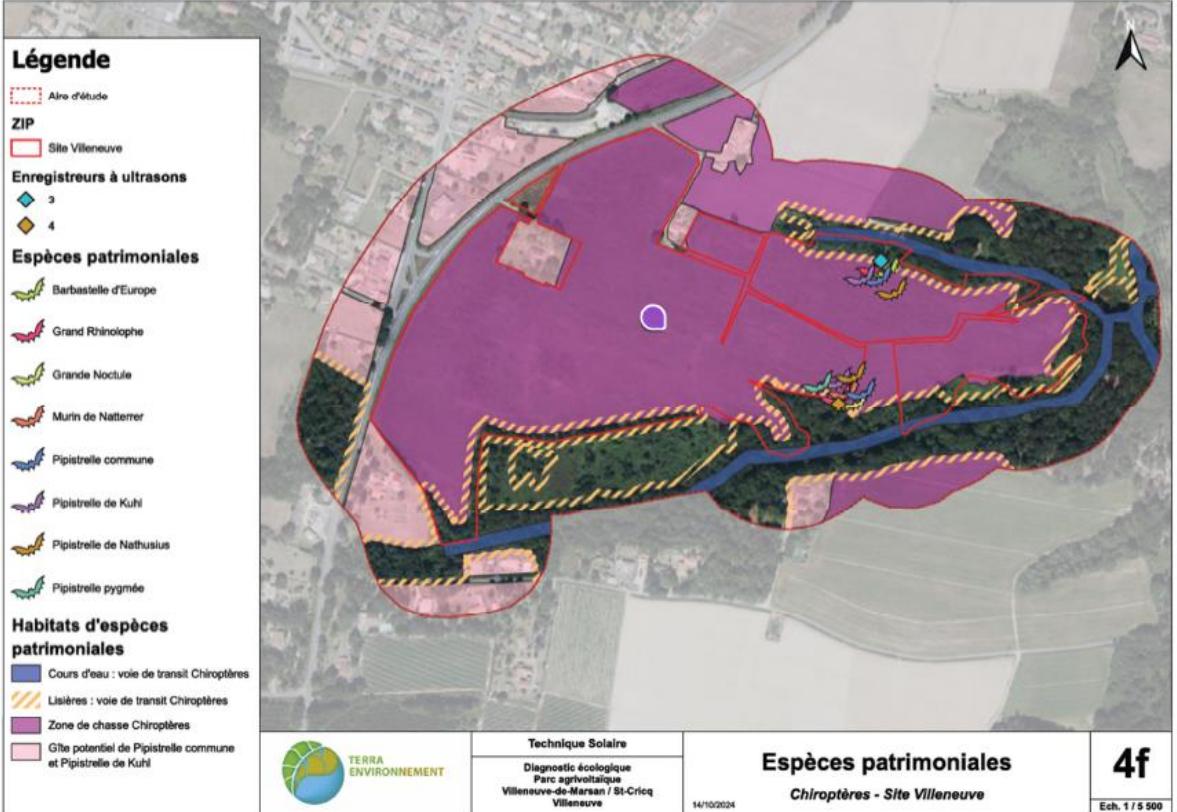
La concertation avec les acteurs du territoire





Enjeux du site

Chiroptères



Sensibilités :

Seule la Pipistrelle commune et le groupe des Chiroptères ont une activité de chasse sur ce site durant la période étudiée. Les autres espèces et groupes d'espèces ne font que transiter sur le site.

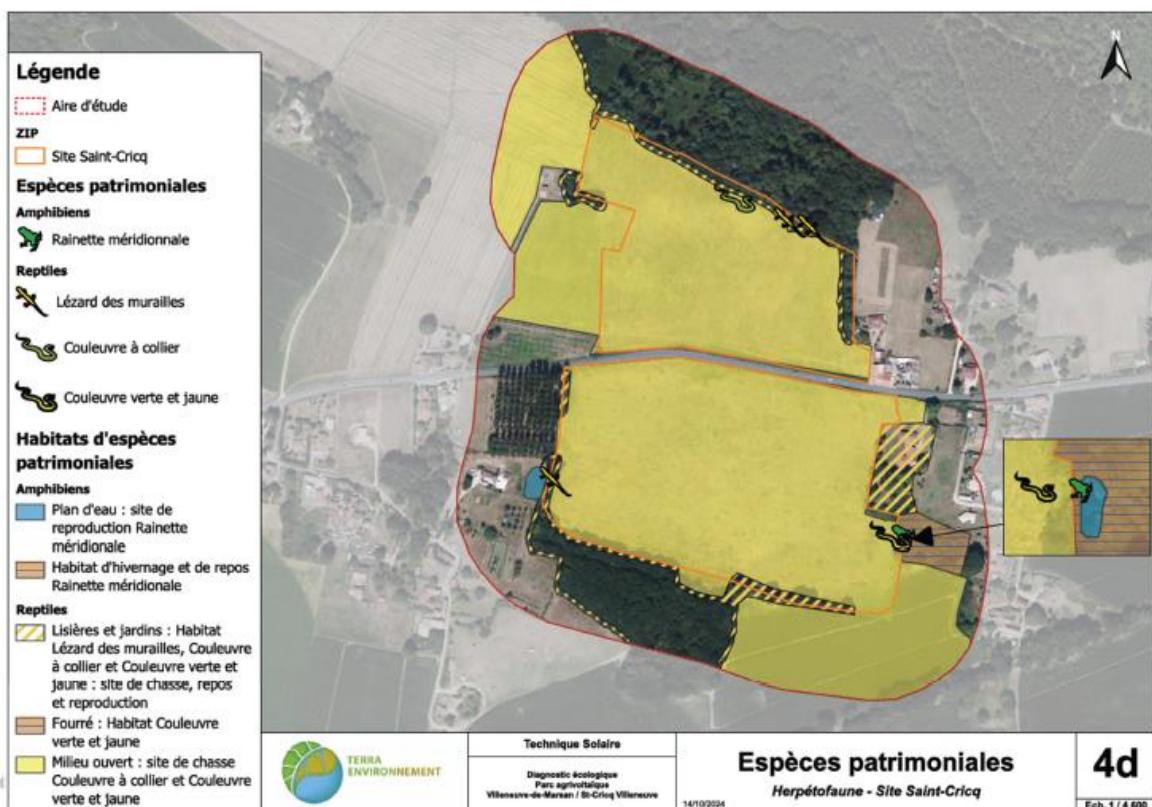
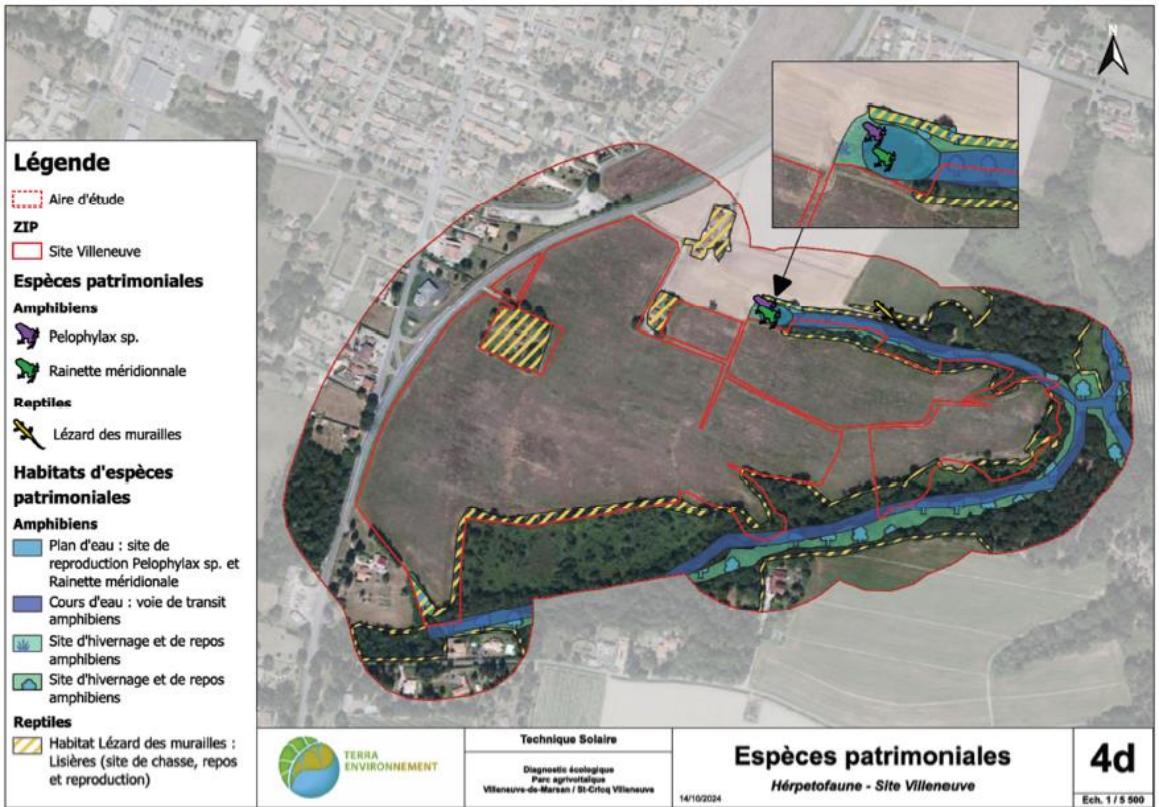
Préconisations :

- Évitement des zones à enjeux



Enjeux du site

Herpétofaune



Sensibilités :

Plusieurs espèces patrimoniales d'amphibiens et reptiles trouvées sur site

Préconisations :

- Evitement des zones à enjeux